



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 7 MARS 2022**

PUBLIÉ LE 11 MARS 2022

SOMMAIRE

N°2022-82 Solidarité Internationale - Mobilisation du Département de Meurthe-et-Moselle en soutien à la population ukrainienne	5
N°2022-83 Convention relative à l'expérimentation de mesures administratives de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale à titre Préventif (TISFP) sur le territoire du Lunévillois pour l'année 2022	5
N°2022-84 Convention entre le Département et l'Association départementale d'aide aux personnes âgées (ADAPA) dans le cadre du déploiement de l'allocation à la vie partagée (AVP)	6
N°2022-85 Convention tripartite relative à la création d'un groupe de parole pour les aidants, coanimé par les professionnels du Conseil départemental et de la plateforme de répit de l'OHS, dans les locaux mis à disposition par l'association de médiation familiale Impulsion 54	6
N°2022-86 Demande de remise gracieuse relative à une dette liée à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	7
N°2022-87 Demande de remise gracieuse. Dette liée à la prestation de compensation du handicap (PCH)	7
N°2022-88 Adhésion à AGIR	7
N°2022-89 Avenant n° 3 à la Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE - versement des allocations jeunes majeurs	8
N°2022-90 Subvention à l'Association Service Loisirs Vacances (ASLV)	8
N°2022-91 Convention CD54/CAF - Relai Petite Enfance	8
N°2022-92 Charte de qualité pour les Maisons d'Assistants Maternels	9
N°2022-93 Action support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (offre d'insertion)- Territoire de Briey - Association La Cravate Solidaire	9
N°2022-94 Sectorisation des collèges publics du sud-ouest de la Métropole du Grand Nancy	9
N°2022-95 Dotations complémentaires des collèges publics	10
N°2022-96 Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux	11
N°2022-97 Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics	11
N°2022-98 Dotations financières pour l'équipement des collèges publics	12
N°2022-99 Logements dans les collèges publics	12
N°2022-100 Avenant à la convention de groupement de commandes entre la ville de Lunéville et le Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du projet du Château de Lunéville	12
N°2022-101 Archivage électronique - groupement de commandes entre le Département, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy	13

N°2022-102 CTS - Fonctionnement - Territoire de Brie	13
N°2022-103 CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Brie	14
N°2022-104 CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Brie	14
N°2022-105 CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine	15
N°2022-106 CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine	15
N°2022-107 CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine	16
N°2022-108 CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine	16
N°2022-109 CTS Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine	17
N°2022-110 CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois	17
N°2022-111 Subvention de fonctionnement 2022 - Association des communes minières de France	17
N°2022-112 Aménagement foncier - Échanges, cessions d'immeubles ruraux - Participations départementales - Secteur géographique de gestion durable des territoires du Pays de Colombey - Terres toulouses	18
N°2022-113 Aménagement foncier - Échanges, cessions d'immeubles ruraux - Participations départementales - Secteur géographique de gestion durable des territoires du Lunévillois-Est.	18
N°2022-114 Plan France Très Haut Débit : Convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le Département de Meurthe-et-Moselle (Conditions générales et spécifiques)	19
N°2022-115 Nouvelles mobilités - Attribution de subventions et conventions-type de financement au titre du dispositif d'aides financières au développement des mobilités douces	19
N°2022-116 Mobilités douces - Véloroute V52 - Demandes de subvention - 1ère tranche	20
N°2022-117 Convention relative au traitement des voiries limitrophes dans le cadre de la viabilité hivernale entre Metz Métropole et le Département de Meurthe-et-Moselle	20
N°2022-118 Convention de financement travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - RD400 - commune de Herbéviller	21
N°2022-119 Cotisation AMORCE 2022	21
N°2022-120 Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique (C2IME) - Cotisation 2022	21
N°2022-121 Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) - Cotisation 2022	22
N°2022-122 Coopération Internationale - Equateur : Avenant n°2 à la convention de financement entre l'Agence Française de Développement et le Département de Meurthe-et-Moselle	22

N°2022-123 Coopération internationale : Appui aux acteurs de terrain	23
N°2022-124 Convention de mise à disposition de personnel - Maison départementale des personnes handicapées	23
N°2022-125 SPL-XDEMAT-Cession d'actions	23
N°2022-126 Château de Lunéville - Titre portant occupation du domaine public au profit de l'association "Société d'horticulture de Lunéville"	24
N°2022-127 Agincourt - Transfert de parcelles dans le domaine public communal	24
N°2022-128 RD 9 - Bayon - Renforcement du mur de soutènement M009-050G et confortement du talus - Convention d'occupation temporaire	25
N°2022-129 RD 1D - Commune de Rosières-aux-Salines - Transfert au Département d'une parcelle propriété de l'Etat	25
N°2022-130 RD 138 - Val de Briey - Acquisition foncière préalable à un échange foncier avec l'office national des forêts	26
N°2022-131 RD 40 - Custines - Cession d'une parcelle	26
N°2022-132 RD 115B - Méréville - Acquisition foncière et incorporation dans le domaine public routier départemental	27

N° 2022-82 - Solidarité Internationale - Mobilisation du Département de Meurthe-et-Moselle en soutien à la population ukrainienne

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention à la Croix Rouge Française d'un montant de 50 000 € au titre de son appel de fonds « Conflit en Ukraine »,
- attribue une subvention à la Protection civile de Meurthe-et-Moselle d'un montant de 5 000 € destinée à contribuer à l'acheminement des dons collectés à l'échelle départementale,
- approuve les orientations et modalités d'action proposées ayant vocation à guider la mobilisation départementale en soutien à la population ukrainienne,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 005, enveloppe 01, nature comptable 10648 – 6748.01 Autres subventions exceptionnelles (un abondement de la ligne budgétaire correspondante sera proposée dans le cadre du vote du Budget Supplémentaire en juin 2022).

N° 2022-83 - Convention relative à l'expérimentation de mesures administratives de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale à titre Préventif (TISFP) sur le territoire du Lunévillois pour l'année 2022

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention relative à l'expérimentation de mesures administratives de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale à titre Préventif (TISFP) sur le territoire du Lunévillois pour l'année 2022, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

N° 2022-84 - Convention entre le Département et l'Association départementale d'aide aux personnes âgées (ADAPA) dans le cadre du déploiement de l'allocation à la vie partagée (AVP)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la reconnaissance de la qualité de porteur d'habitat inclusif aux trois habitats portés par l'ADAPA (Relais Auton'Home) :
 - Habitat 1 : 8 place de Renémont, 54140 Jarville-la-Malgrange,
 - Habitat 2 : 3 Bis rue Lucien RIFF, 54410 Laneuveville-devant-Nancy,
 - Habitat 3 : Résidence « Les Ramiers », 8 rue de l'Alzette, 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy ;
- approuve, à ce titre, le déploiement d'une Allocation à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus, et des personnes reconnues handicapées par la MDPH, vivant à titre principal au sein de l'habitat visé par le présent rapport ;
- approuve les termes de la convention proposée à cet effet, selon un modèle national ;
- autorise la présidente à signer ladite convention au nom du Département ;
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le programme P431– Aide à domicile des PH – opération O0012– Aides individuelles (PCH et ACTP) – enveloppe E01– EPF Dépenses interfacées.

N° 2022-85 - Convention tripartite relative à la création d'un groupe de parole pour les aidants, coanimé par les professionnels du Conseil départemental et de la plateforme de répit de l'OHS, dans les locaux mis à disposition par l'association de médiation familiale Impulsion 54

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention entre l'Office d'Hygiène Sociale (OHS) Lorraine, l'association Impulsion 54 et le Département de Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe ;
- autorise sa présidente signer cette convention au nom du Département.

N° 2022-86 - Demande de remise gracieuse relative à une dette liée à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- rejette la demande de remise gracieuse et décide le maintien de la dette de Monsieur XX d'un montant de 12 664.14 € dans le dossier n°5505063.

N° 2022-87 - Demande de remise gracieuse. Dette liée à la prestation de compensation du handicap (PCH)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide la remise de la dette de monsieur XX (dossier n° 5215310) d'un montant de 1 138,89 €.

N° 2022-88 - Adhésion à AGIR

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- reconduit l'adhésion du Département de Meurthe-et-Moselle à l'association AGIR, au titre de l'exercice 2022,
- autorise le paiement de la cotisation annuelle de 2 400 €,
- précise que la somme susmentionnée sera imputée sur le programme 281-Opération 006-article 6281.

N° 2022-89 - Avenant n° 3 à la Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE - versement des allocations jeunes majeurs

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE, tel que présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que la dotation sera prélevée sur la nature analytique 65111.51 FD Allocation à la famille et l'enfance sur l'opération P461O001 Aide à domicile – Protection sociale.

N° 2022-90 - Subvention à l'Association Service Loisirs Vacances (ASLV)

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde à l'Association Service Loisirs Vacances (ASLV) au titre de l'exercice 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 €,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 65 – article 6574 – sous fonction 51 – programme 462 – opération O 006 – enveloppe E12.

N° 2022-91 - Convention CD54/CAF - Relai Petite Enfance

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une participation d'un maximum de 4 000 € par an à destination des RPE,
- approuve la convention pluriannuelle de 2022 à 2024 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les RPE de Meurthe-et-Moselle,

- autorise la présidente à signer ladite convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 11, article 6183, sous fonction 41.

N° 2022-92 - Charte de qualité pour les Maisons d'Assistants Maternels

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la charte entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, les Maisons d'Assistants Maternels et la Mutualité Sociale Agricole, telle que présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ladite charte au nom du Département.

N° 2022-93 - Action support à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (offre d'insertion)- Territoire de Briey - Association La Cravate Solidaire

Rapporteur : Mme Jennifer BARREAU
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention 2021 avec l'association La Cravate Solidaire pour son action « Ateliers coup de pouce » en lien avec le Territoire de Briey, présenté en annexe ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, le présent avenant n°1 à la convention 2021.

N° 2022-94 - Sectorisation des collèges publics du sud-ouest de la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO
Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide de définir la sectorisation du collège « ARTEM » de Nancy, à partir d'une partie du secteur du collège Louis Armand, à compter de la rentrée de septembre 2022 pour tous les futurs nouveaux entrants en 6^{ème}.
La sectorisation complète du collège « ARTEM » de Nancy est précisée en annexe.
- décide de modifier la sectorisation des collèges Frédéric Chopin à Nancy, George Chepfer à Villers-lès-Nancy, Simone de Beauvoir et Jacques Callot à Vandœuvre-lès-Nancy, Victor Prouvé à Laxou, à compter de la rentrée de septembre 2022 pour tous les futurs nouveaux entrants en 6^{ème}.
La sectorisation complète de ces établissements est précisée en annexe.
- décide de modifier la sectorisation des collèges Georges de La Tour et Guynemer à Nancy, à compter de la rentrée de septembre 2022 pour tous les futurs nouveaux entrants en 6^{ème}.
Les communes, rues et n° impactés par la révision de cette sectorisation sont listés en annexe à la délibération.

N° 2022-95 - Dotations complémentaires des collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue au collège Ernest-Bichat de LUNEVILLE une dotation complémentaire de 11 982 €,
- attribue au collège Julienne-Farenc de DOMBASLE-SUR-MEURTHE une dotation complémentaire de 17 000 €,
- attribue au collège Amilcar-Zannoni d'HOMECOURT une dotation complémentaire de 20 000 €,
- déspecialise les crédits affectés au collège Robert-Géant de VEZELISE à hauteur de 3 213,43 € afin de les rendre disponibles en section Administration et Logistique,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération O001 – Enveloppe E01.

N° 2022-96 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions selon le tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

N° 2022-97 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :
 - Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221,
 - Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

N° 2022-98 - Dotations financières pour l'équipement des collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions présentées en annexe pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 – Opération 026 - Enveloppe 13.

N° 2022-99 - Logements dans les collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu les avis des conseils d'administration des collèges ;

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue l'occupation du logement au sein du collège Paul-Verlaine de LONGUYON à madame Aude ETESSE par nécessité absolue de service,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Paul-Verlaine de LONGUYON à madame Myriam DESCARTES par convention d'occupation précaire,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège George-Chepfer de VILLERS-LES-NANCY à monsieur Hugo SUAIRE par convention d'occupation précaire,
- attribue l'occupation du logement au sein du collège Albert-Lebrun de LONGWY à madame Jeannie BRIE par convention d'occupation précaire à titre gracieux dans le cadre d'une résidence d'artiste,
- autorise sa présidente à signer au nom du Département les conventions correspondantes.

N° 2022-100 - Avenant à la convention de groupement de commandes entre la ville de Lunéville et le Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du projet du Château de Lunéville

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention de groupement de commandes entre le Département et la ville de Lunéville relative à l'aménagement et la restructuration de la place de la 2^{ème} DC de Lunéville, et la restauration des cours des communs et d'honneur du Château de Lunéville ;
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département ;
- élit les membres suivants au titre de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :
 - Titulaire : monsieur Lionel ADAM
 - Suppléant : monsieur Michel MARCHAL

N° 2022-101 - Archivage électronique - groupement de commandes entre le Département, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy

Rapporteur : Mme Sylvie DUVAL

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'engagement du Département dans un groupement de commandes l'associant à la Ville de Nancy et à la Métropole du Grand Nancy,
- approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes afférente, telle que jointe en annexe, pour la passation d'un marché public relatif à la mise en œuvre et la maintenance d'un système d'archivage électronique (SAE),
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

N° 2022-102 - CTS - Fonctionnement - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve la convention à passer entre le Département et la fédération départementale

- des Francas proposée en annexe 2,
- approuve la convention à passer entre le Département et la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture proposée en annexe 3,
 - autorise sa Présidente à signer ces conventions au nom du Département,
 - précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

N° 2022-103 - CTS - Investissement - Soutien aux Communes Fragiles - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

N° 2022-104 - CTS - Investissement - Appui aux Projets Territoriaux - Territoire de Briey

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Briey,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

N° 2022-105 - CTS - Fonctionnement - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

N° 2022-106 - CTS - Investissement - Soutien aux communes fragiles - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

N° 2022-107 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire Terres de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Terres de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

N° 2022-108 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve la convention 2022 à intervenir avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Val de Lorraine, telle que présentée en annexe,
- approuve la convention 2022 à intervenir avec l'association du Centre Social Les 2 Rives, telle que présentée en annexe,
- approuve le contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) avec la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson et la fédération départementale Familles Rurales, tel que présenté en annexe,
- approuve le contrat territorialisé de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP) avec la communauté de communes Seille et Grand Couronné et la fédération départementale des Foyers Ruraux, tel que présenté en annexe,
- approuve la convention 2022 à intervenir avec l'association Impulsion 54, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ces conventions et CTJEP au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AE CTS Animation territoriale – P223 – enveloppe E01 – opération O004.

N° 2022-109 - CTS Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire du Val de Lorraine

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Val de Lorraine,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur AP CTS Appui aux projets territoriaux – P223 – enveloppe E02 – opération O004.

N° 2022-110 - CTS - Fonctionnement - Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Lunévillois,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve la convention Contrat Sportif et Solidaire 2022 avec l'association ALISCIA, telle que présentée en annexe,
- approuve les conventions Contrats Territorialisés Jeunesse Education Populaire CTJEP Meurthe, Mortagne, Moselle et CTJEP du Sânon avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe-et-Moselle, telles que présentées en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ces conventions au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2022 - P223 - enveloppe E01 - opération O005.

N° 2022-111 - Subvention de fonctionnement 2022 - Association des communes minières de France

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association des communes minières de France une subvention de fonctionnement annuelle de 6 098 €, au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de son soutien aux communes minières de Meurthe-et-Moselle,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O007.

N° 2022-112 - Aménagement foncier - Échanges, cessions d'immeubles ruraux - Participations départementales - Secteur géographique de gestion durable des territoires du Pays de Colombey - Terres toulouses

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les propositions de projets de regroupement forestier au titre des ECIR (échanges, cessions d'immeubles ruraux) sur le périmètre géographique de gestion durable des territoires du Pays de Colombey – Terres toulouses, telles que présentées dans le tableau joint en annexe,
- attribue la participation départementale correspondante, sous forme de subvention, aux bénéficiaires listés dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P231- Enveloppe E27 - Opération P231O110 – Na 9657 - 204/20421/74 - 20421.74 ID Actes notariés ECIR.

N° 2022-113 - Aménagement foncier - Échanges, cessions d'immeubles ruraux - Participations départementales - Secteur géographique de gestion durable des territoires du Lunévillois-Est.

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les propositions de projets de regroupement forestier au titre des ECIR (échanges, cessions d'immeubles ruraux) sur le secteur géographique de gestion durable des territoires du Lunévillois-Est, telles que présentées dans le tableau joint en annexe,

- attribue la participation départementale correspondante, sous forme de subvention, aux bénéficiaires listés dans le tableau joint en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P231-Enveloppe E27 - Opération P231O108 – Na 9657 - 204/20421/74 - 20421.74 ID Actes notariés ECIR.

N° 2022-114 - Plan France Très Haut Débit : Convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le Département de Meurthe-et-Moselle (Conditions générales et spécifiques)

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le Département de Meurthe-et-Moselle (Conditions générales et spécifiques) ainsi que ses annexes, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, telles que présentées en annexes,
- autorise sa Présidente à signer cette convention au nom du Département.

N° 2022-115 - Nouvelles mobilités - Attribution de subventions et conventions-type de financement au titre du dispositif d'aides financières au développement des mobilités douces

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-261 du 25 mai 2021 portant dispositif d'aides financières au développement des circulations douces
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe, conformément au règlement relatif au dispositif d'aides financières au développement des circulations douces,
- adopte les modèles-types de conventions financières, tels que présentés en annexes, à intervenir à l'appui des subventions attribuées au titre de ce dispositif,
- autorise sa présidente à signer les conventions, selon le modèle-type, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P286O009.

N° 2022-116 - Mobilités douces - Véloroute V52 - Demandes de subvention - 1ère tranche

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le plan de financement des travaux d'aménagement de la première tranche de la véloroute V52 suivant :

Travaux estimés à 2,138 M€ :

Plan de financement :

Région : 0,2 M€

Etat : 0,5 M€

Autofinancement : 1,438 M€

- autorise sa Présidente à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de toutes les instances susceptibles de financer ce projet et plus particulièrement auprès de la Région Grand Est et de l'Etat,
- précise que la part non couverte par les subventions sera assurée par le Département sur ses fonds propres.

N° 2022-117 - Convention relative au traitement des voiries limitrophes dans le cadre de la viabilité hivernale entre Metz Métropole et le Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention relative au traitement des voiries limitrophes dans le cadre de la viabilité hivernale entre Metz Métropole et le Département de Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

N° 2022-118 - Convention de financement travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - RD400 - commune de Herbéviller

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 29 283 euros à la commune de Herbéviller au titre du financement des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- approuve les termes de la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus sur le chapitre budgétaire 21 dédié aux travaux, et que ceux-ci seront redéployés sur le chapitre 204 dédié au versement de subventions lors du vote du budget supplémentaire.

N° 2022-119 - Cotisation AMORCE 2022

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE
Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- reconduit son adhésion auprès de l'association AMORCE, au titre de l'année 2022, pour un montant de cotisation de 1 614 €,
- précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O038 Cotisations ENS ligne 6281.738 FD Concours divers.

N° 2022-120 - Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique (C2IME) - Cotisation 2022

Rapporteur : M. Antony CAPS
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- reconduit son adhésion auprès du Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique (C2IME), au titre de l'exercice 2022, pour un montant de cotisation de 2 000 €,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération 002, enveloppe 02, nature analytique 649 - 6281.91 Concours divers (cotisations...).

N° 2022-121 - Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) - Cotisation 2022

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- reconduit son adhésion auprès du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), au titre de l'exercice 2022, pour un montant de cotisation de 3 000 €,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération 002, enveloppe 02, nature analytique 649 - 6281.91 Concours divers (cotisations...)

N° 2022-122 - Coopération Internationale - Equateur : Avenant n°2 à la convention de financement entre l'Agence Française de Développement et le Département de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n°2 à la convention de financement entre l'Agence Française de Développement et le Département de Meurthe-et-Moselle, telle que présenté en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ledit avenant au nom du Département, ainsi que tous les documents afférents.

N° 2022-123 - Coopération internationale : Appui aux acteurs de terrain

Rapporteur : M. Vincent HAMEN
Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 500 € à l'association Burkin'action,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 371, opération 001, enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.048 Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

N° 2022-124 - Convention de mise à disposition de personnel - Maison départementale des personnes handicapées

Rapporteur : Mme Michèle PILOT
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- est informée de la mise à disposition de personnel en faveur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), dont l'identité de l'agent concerné est présentée en annexe,
- approuve la convention-type de mise à disposition, présentée en annexe, à conclure avec l'agent,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Chaynesse KHIROUNI.

N° 2022-125 - SPL-XDEMAT-Cession d'actions

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la cession, au prix de 15,50 €, d'une action de la société publique locale X-DEMAT détenue par le Département, à chaque collectivité ou groupement de collectivités de Meurthe-et-Moselle listées dans le tableau joint en annexe, en vue de leur entrée au pacte d'actionnariat de la société,
- autorise sa présidente à signer les actes s'y rapportant, au nom du Département,
- autorise sa présidente à émettre les titres de recette correspondants,
- autorise sa présidente à racheter l'action du Syndicat mixte Médiann de la Seille, collectivité ayant souhaité mettre fin à son adhésion et à signer l'acte de rachat afférent.

N° 2022-126 - Château de Lunéville - Titre portant occupation du domaine public au profit de l'association "Société d'horticulture de Lunéville"

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, d'un espace de 120 m² situé dans les serres du château de Lunéville, d'une parcelle de 1200 m² située dans le jardin des serres, et de l'espace pédagogique du château, au profit de l'association « Société d'horticulture de Lunéville »,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-127 - Agincourt - Transfert de parcelles dans le domaine public communal

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le transfert des parcelles YA n°81 d'une surface de 116 m² et YA n°82 de 157 m², à titre gracieux dans la voirie communale d'Agincourt, conformément aux articles L3112.1 du Code général de la propriété des personnes publiques et L131-4 du code de la voirie routière,

- décide que le transfert sera constaté par la signature d'un procès-verbal de remise portant déclassement du domaine public départemental et reclassement dans le domaine public communal,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-128 - RD 9 - Bayon - Renforcement du mur de soutènement M009-050G et confortement du talus - Convention d'occupation temporaire

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention d'occupation temporaire selon laquelle le Département occupera une surface approximative de 367 m² de la parcelle AD146 à Bayon pour une période de 3 mois environ à compter du 2 mai 2022, une indemnité forfaitaire de 50 € pour privation de jouissance et une indemnité de 160 € compensant les arbres abattus étant attribuées à son propriétaire Monsieur Jean-Marie RUCHE, domicilié au 14 route d'Epinal à Mangonville,
- approuve la convention d'occupation temporaire selon laquelle le Département occupera une surface approximative de 292 m² de la parcelle AD147 à Bayon pour une période de 3 mois environ à compter du 2 mai 2022, une indemnité forfaitaire de 50 € pour privation de jouissance étant attribuée à sa propriétaire Madame Suzanne VILLAUME, domiciliée au 7 rue François Bassot à Bayon,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-129 - RD 1D - Commune de Rosières-aux-Salines - Transfert au Département d'une parcelle propriété de l'Etat

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le transfert de propriété à titre gracieux entre l'Etat et le Département de Meurthe-et-Moselle, de la parcelle AX n°261 d'une surface de 83 m² sise sur le territoire de la commune de Rosières-aux-Salines, le long de la RD 1D,
- décide le classement de celle-ci dans le domaine public routier départemental après acquisition,

- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-130 - RD 138 - Val de Briey - Acquisition foncière préalable à un échange foncier avec l'office national des forêts

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le principe de la réalisation d'un échange foncier avec l'Office National des Forêts (ONF) permettant au Département de devenir propriétaire d'une emprise d'environ 400 m² à distraire des parcelles C91 et C90 sur le territoire de la commune de Val de Briey avec un ratio minimum de 1 pour 1 en surface et valeur suivant les enjeux forestiers et de sécurité,
- approuve l'acquisition par le Département de la parcelle boisée cadastrée à Bezange-la-Grande, section AE n°87 d'une surface de 2450 m², propriété en indivision de Monsieur Marcel HOUOT et de Madame Jeanne COLLARD, pour un montant de 500 €, aux conditions mentionnées dans le présent rapport, foncier qui sera en second temps apporté par le Département à l'échange à intervenir avec l'ONF,
- autorise la présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-131 - RD 40 - Custines - Cession d'une parcelle

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- constate l'absence d'affectation de la parcelle AI n°236 d'une surface de 1 988 m², sur le territoire de la commune de Custines, le long de la RD 40,
- prononce son déclassement du domaine public,
- approuve la vente de ladite parcelle à M. et Mme BROYEZ, demeurant au 23 rue des écoles à Custines, pour un montant de 10 500 €, conformément à l'évaluation du pôle d'évaluation domaniale de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 19 avril 2021,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-132 - RD 115B - Méréville - Acquisition foncière et incorporation dans le domaine public routier départemental

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'acquisition, sur le groupement forestier Saint Thiébaud représenté par Monsieur Philippe CASEAUX, d'une emprise en cours de numérotation, issue de la parcelle AL 95 pour une surface de 19 m² à Méréville, pour un prix de 1 €, les frais de géomètre de 471 € devant être remboursés à la commune de Méréville et les frais liés à la rédaction de l'acte étant à la charge du Département pour ce qui le concerne,
- décide que l'emprise sera classée dans le domaine public routier départemental,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54